

# CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

## Procès-verbal Séance du 8 novembre 2011

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

**Etaient présents** : F. LE SOURD - JF. PATRIARCA - M. KUNG - E. MALAVALLON  
E. BLONDET - JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL, (Adjoints)  
A. BOYER - D. TSHITUNGI - H. PINIER - F. PHILIPPON - C. FRAMMERY  
S. VEYRAT - S. RAVOT - A. GONZALEZ - JC. CHARLIER  
E. IMOBERSTEG - P. BARMETTLER

**Absents excusés** : G. MAURIN, Adjoint, (procuration à JP. LAURENSON) - S. RANGOD  
(procuration à F. LE SOURD) - Y. BASSET - D. FLOCH (procuration à  
F. PHILIPPON) - C. SAINTE-CROIX (procuration à H. FELIX-  
BANCHAREL) - N. DONGOIS (procuration à M. KUNG) - J. PILS  
(procuration à S. RAVOT) - I. PEZZONI (procuration à C. FRAMMERY)  
M. HOLTSCHI-BRUGGER (procuration à P. BARMETTLER) - S. ROMY  
(procuration à JC. CHARLIER)

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire propose d'élire le suppléant délégué de la commune au sein du SIVOM de l'Est Gessien en remplacement de Madame Blandine CLINQUART qui a démissionné.

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 04/10/2011
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES 2011
  - A. BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 5
  - B. RELOGEMENT D'URGENCE : PRISE EN CHARGE FRAIS
- CENTRE DE LOISIRS DU PRIEURE - DEPOT AUTORISATIONS
- CONVENTION DE SERVITUDE DROIT DE PASSAGE PUBLIC PIETONS / CYCLES - SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS
- TAXE D'AMENAGEMENT
- AMENAGEMENTS SECURITAIRES : ACQUISITIONS DE TERRAINS
  - A. CONVENTION SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS
  - B. CONVENTION SCI ELIANDRE
- PHASE II GROUPE SCOLAIRE DE LA BRETONNIERE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

### **2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Est nommée C. FRAMMERY.

### **3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 04/10/2011**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **a) Travaux / Voirie / Environnement du 31/10/2011 (JP. DUVAUX)**

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

##### **➤ travaux en cours :**

- marché à bons de commandes entretien voirie et réseaux divers : l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS procède à la remise à niveau des grilles d'eaux pluviales sur le secteur de Moëns ;
- enfouissement réseaux route de la Fontaine : les travaux de câblage et la pose des candélabres étant réalisés, la mise en service sera effective mi-novembre ;

##### **➤ projets en cours :**

- aménagement parking du Colombier : le Maire a de nouveau rencontré les copropriétaires du Colombier pour négociation. A l'heure actuelle, le projet ne concerne que la partie située devant la poste, avec espoir que la version initiale soit finalement retenue ;
- éclairage public :
  - 4 lampadaires à leds ont été installés devant la mairie, chacun est composé de 48 leds à 1 watt, soit une consommation totale de 200 watts/heure. Pour mémoire, JP. DUVAUX rappelle que les anciens lampadaires, à vapeur de mercure, consommaient 600 watts/heure ; d'autre part, ils ont été programmés en usine selon les indications de la commune, pour éclairer avec des puissances différentes selon des tranches horaires, ce qui réduit d'autant plus leur consommation ;
  - étang parc du château : les nouveaux lampadaires ont été posés ;
  - modernisation et extension du réseau parc du château : l'offre de l'entreprise SALENDRE RESEAUX a été retenue pour un montant de 15 535,96 € HT, les travaux débuteront en janvier 2012 ;
  - modernisation du réseau d'éclairage public par suppression des ampoules à vapeur de mercure : l'offre de l'entreprise FAVRE a été retenue pour un montant de 14 341,80 € HT, les travaux débuteront également en janvier 2012 ;
  - des commandes d'éclairage public ont été passées pour les trottoirs routes de Mategnin et du Salève et pour l'escalier assurant la liaison entre le Prieuré et la mairie ;

##### **➤ divers :**

- suite à la remarque concernant les dégâts occasionnés par les fouines dans les bâtiments et la difficulté de prise en charge des frais par les assurances, la Direction des Services Vétérinaires a été contactée. A ce jour, il n'existe cependant pas de procédure administrative pour déclarer le département infesté par les fouines, le maire peut, par contre, prendre un arrêté concernant le territoire communal.

JP. DUVAUX indique que la prochaine commission Travaux se tiendra le 29 novembre à 18 heures.

#### **b) Vie associative (JP. DUVAUX)**

JP. DUVAUX indique que :

- la réunion de la commission Vie associative du 9 novembre à 18h30 sera consacrée à l'organisation du Téléthon ;

- la réunion d'inauguration de la fibre optique qui s'est déroulée en mairie a intéressé une cinquantaine de personnes, le point fort étant la démonstration de réception des chaînes de télévision en Haute Définition ;
- la cérémonie du 11 novembre débutera à 10 heures.

**c) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 31/10/2011 (JF. PATRIARCA)**

JF. PATRIARCA rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ **travaux en cours :**

- modulaires école des Grands Chênes : malgré les difficultés rencontrées, la classe de maternelle et le dortoir ont pu être ouverts à la date prévue, avec l'approbation de l'adjutant-chef BALLAND sur les questions de sécurité ; ne restent que les façades à terminer, un calendrier sera mis sur pied avec la directrice pour déranger le moins possible les cours ;
- agrandissement école de la Bretonnière : la livraison des classes est prévue sous 15 jours. Des avenants, à l'ordre du jour du conseil, sont nécessaires suite à des oublis de la maîtrise d'œuvre, point qui nécessitera des négociations pour déterminer la répartition de la prise en charge financière des surcoûts ;
- locaux annexes à la mairie ZAC de Chapeaurouge : les travaux d'aménagement pour le local de la Police Municipale et la salle de réunions suivent leur cours pour une livraison sous 15 jours maximum ;
- aménagement salle du conseil : les staffs ne sont pas encore posés et les éclairages sont en attente de matériel complémentaire, tout est mis en œuvre pour que la salle soit terminée pour le prochain conseil municipal ;
- aménagement pièce d'eau parc du château : les plantations débuteront sous peu.

**d) Urbanisme des 13 et 27/10/2011 (E. BLONDET)**

**1. Réunion du 13/10/2011**

E. BLONDET explique que la commission a étudié le projet de la modification simplifiée n° 3 du PLU : l'existence d'un projet sur les terrains MULLER a fait apparaître que les règles d'urbanisme de ce secteur ne sont pas en cohérence avec les programmes proches, tel le Grand Pré. D'autre part, ces mêmes règles rendent problématique l'édification d'un éco quartier souhaité conjointement par le vendeur et la commune. Au vu des analyses et propositions de M. SARTORI, la commission a donné son accord pour autoriser une augmentation du COS et de la hauteur de certains bâtiments pour mieux prendre en compte les contraintes techniques du terrain naturel et aboutir à un éco quartier à haute qualité environnementale.

**2. Réunion du 27/10/2011**

Lors de cette commission ordinaire, ont été examinés :

- 9 déclarations préalables : 2 ont été refusées car non conformes avec le PLU ;
- 5 permis de construire : tous ont obtenu un avis favorable ;
- 1 permis modificatif : avis favorable.

La commission a également pris connaissance de 2 avant-projets dont certains points devront être retravaillés et de l'inscription du point sur le vote de la taxe d'aménagement au présent conseil.

E. BLONDET rappelle que la prochaine commission aura lieu le 24 novembre à 18 heures.

**e) Communication (F. LE SOURD)**

F. LE SOURD indique que la commune est à la recherche d'un équipement type « borne de distribution » pour améliorer la diffusion du journal communal, ce qui se révèle

compliqué car ce genre d'équipement n'est répertorié dans aucun catalogue, seuls des présentoirs sont proposés. L'idée de faire réaliser ces bornes par un artisan est à l'étude, ceci afin qu'elles soient à la fois au bon format, solides et répondent à un minimum de critères esthétiques.

Elle rappelle que la dernière version du journal a connu un léger relooking et que les premiers retours portent essentiellement sur la taille de la police de caractère. Un effet visuel, dû au changement de police et non de sa taille, donne l'impression que les interlignes sont plus grands. La mise en page, quant à elle, se rapproche de ce qui avait été défini en commission avec la graphiste.

**f) Action culturelle (F. LE SOURD)**

F. LE SOURD rappelle que la prochaine commission a été finalement fixée le 9 novembre à 18 heures et prie les membres de l'excuser pour les difficultés rencontrées pour choisir cette date.

Elle énumère les diverses actions passées ou à venir :

- car pour l'art jeunesse au Forum Meyrin : il est dommage que quelques billets soient restés invendus, ceci étant dû en partie à la coïncidence avec les dates de vacances scolaires ;
- car pour l'art adultes fondation Gianadda : cette sortie, ouverte à 50 participants, est déjà complète.

**g) Personnel (M. KUNG)**

M. KUNG expose les derniers évènements :

- la commune est toujours à la recherche d'une personne pour la surveillance cantine : les dernières annonces parues dans la presse ont suscité de nouvelles candidatures ;
- un stage de 2 x 2 jours de Santé et Sécurité au Travail (SST) s'est déroulé fin octobre : la commune ayant l'obligation d'avoir des agents formés, 22 ont suivi ce stage, 12 de Prévessin-Moëns et 10 de Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly ;

M. KUNG indique que la prochaine commission aura lieu le 23 novembre à 17h30.

**h) CCAS (M. KUNG)**

M. KUNG demande aux membres du conseil de bien vouloir indiquer leurs disponibilités pour les 5 questionnaires qui vont circuler, portant sur :

- la formation de 30 minutes sur le fonctionnement du défibrillateur du 1<sup>er</sup> décembre : le bénévole de la Croix Rouge fera 2 sessions : de 12h15 à 12h45 et de 17h45 à 18h15 ;
- le repas de fin d'année élus/personnel du vendredi 9 décembre ;
- la préparation de la salle G. Laverrière le samedi 10 décembre pour le repas des Aînés ;
- le repas des Aînés du dimanche 11 décembre ;
- le marché de Noël.

M. KUNG indique que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 17 novembre.

**i) SIVOM de l'Est Gessien du 19/10/2011 (M. KUNG)**

M. KUNG indique que l'essentiel de cette réunion a porté sur l'élection d'un nouveau président suite à la démission de Fabienne FAURE. Deux candidats étaient en lice : Jean-François PATRIARCA et Didier RIGAUD, ce dernier a été élu. Il sera épaulé par 2 vice-présidents : Willy DELAVENNE d'Ornex, le second sera désigné lors du prochain comité syndical.

**j) Conseil Municipal des Jeunes du 05/11/2011 (E. MALAVALLON)**

E. MALAVALLON explique au conseil que le CMJ a formulé des vœux suite au visionnage du reportage transmis par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes - ANACEJ - décrivant des projets réalisés par des conseils municipaux de jeunes. Le débat qui s'en est suivi a permis de définir une liste d'actions qu'ils vont s'employer à mettre en application.

D'autre part, la question du développement touristique du Pays de Gex a été abordée : après listage des sites remarquables, le CMJ a fait part de son désir de faire de la luge 4 saisons au col de la Faucille.

E. MALAVALLON précise que la séance s'est terminée par la visite de la pièce d'eau du parc du château.

**k) Communauté de Communes du Pays de Gex du 27/10/2011 (E. MALAVALLON)**

E. MALAVALLON fait le compte-rendu des points abordés lors du dernier conseil communautaire :

➤ présentation du déploiement de la TNT par le directeur des technologies du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et le directeur délégué de France Télé Numérique : actuellement 13 communes sont classées en zone blanche, c'est-à-dire que des brouillages irrémédiables empêchent 1 500 foyers de recevoir la TNT. Les intervenants ont expliqué que les seuls moyens de revoir la TNT sont soit la télé via internet, soit l'acquisition d'une parabole, modes de réception qui bénéficient jusqu'au 15 décembre 2011 d'une aide d'Etat de 250 € par foyer et par logement, sous condition de remplir une demande et d'avoir préalablement fait les travaux. La date butoir du 15 décembre pose de nombreux problèmes : les élus communautaires ont fait part de leur mécontentement face à l'impossibilité matérielle des foyers, récemment classés en zone blanche, de faire les démarches d'ici cette date. Le président de la CCPG Etienne BLANC a annoncé qu'il essaierait d'obtenir un délai supplémentaire, un effort est également attendu de la part des 2 sociétés représentées.

Le maire de Collonges a soulevé la question des communes, dont la sienne, qui disposent d'une parabole unique avec distribution des chaînes interne au territoire communal. Ce système alimentant 150 foyers, il s'interroge sur l'opportunité de faire les 150 demandes d'aide correspondantes afin de financer le remplacement de son antenne devenue inutile. Ce point a suscité un long débat et des réponses sont attendues.

Denis LINGLIN, vice-président de la CCPG en charge, notamment, des Techniques de l'Information et de la Communication, a souligné les efforts considérables faits par le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain pour le déploiement de la fibre optique et qu'il serait peut-être judicieux d'entrevoir la réception des chaînes de la TNT par ce biais.

En réponse à M. KUNG sur le classement de Prévessin-Moëns, E. MALAVALLON précise que la commune est dans la zone de « réorientation d'antenne » et que les formulaires de demande d'aide sont disponibles uniquement dans les mairies en zone blanche (communes au pied du Jura, Saint-Genis Pouilly, etc.), ce qui n'est pas le cas de la commune.

- installation de délégués communautaires de Ferney-Voltaire et Thoiry suite à des démissions ;
- décisions modificatives portant sur le budget principal, du Technoparc, de la Réserve Naturelle et de l'Assainissement ;
- approbation tarifs du Fort l'Ecluse pour la saison 2011 ;

- approbation des besoins de création d'un Institut Médico-Educatif (IME) et d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) dans le Pays de Gex ;
- approbation de l'aménagement de la plateforme touristique de l'aire du Pailly (route du col de la Faucille) ;
- cession de terrain au Technoparc de Saint-Genis-Pouilly pour l'implantation d'un laboratoire de fabrication de pâtisseries et chocolats ;
- étude du barreau routier de Collonges à Bellegarde / A40 ;
- réactivation de la ligne du piémont gessien pour un projet tram-train ;
- attribution du marché à accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle du Projet stratégique de développement transfrontalier Ferney-Voltaire/Grand-Saconnex ;
- acquisition d'une parcelle secteur de la Poterie à Ferney-Voltaire dans le cadre d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain ;
- convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général de l'Ain pour le bus à haut niveau de service RD 1005 ;
- attribution de la subvention à la SEMCODA pour la production d'au moins 20 % de logements sociaux sur la commune de Prévessin-Moëns. Sur ce point, le Maire précise qu'il s'agit d'une diminution de la subvention car la qualité des bâtiments réalisés par la SEMCODA n'est pas celle pour laquelle elle s'était engagée initialement ;
- acquisition d'un domaine agricole sur la commune de Collonges : ce projet, qui comporte plusieurs volets (agricole, économique et urbanistique), a fait l'objet d'un long débat.

#### 1) **Scolaire (H. FELIX-BANCHAREL)**

H. FELIX-BANCHAREL rappelle que le comité de concertation avec ALFA3A aura lieu le mardi 15 novembre à 18 heures et qu'il permettra de faire le point sur les centres de loisirs.

Elle attire également l'attention de l'assemblée sur le suivi des effectifs de l'école de la Bretonnière puisque le seuil d'ouverture d'une classe est atteint, voire dépassé selon l'afflux des gens du voyage.

Le Maire salue l'exemplarité des personnels de la Bretonnière qui sont amenés à travailler dans des conditions très difficiles en raison des sureffectifs, l'inspection d'académie étudie par ailleurs la possibilité d'ouvrir une nouvelle classe.

## 5. **FINANCES 2011**

### A. **BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 5**

Le Maire donne lecture et détaille la proposition de décision modificative de la commission Finances du 18/10/2011 :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### ➤ **Recettes :**

- **Impôts et taxes** : + 40 000 € taxes additionnelles aux droits de mutation ;
- **Dotations, subventions et participation**
  - 20 000 € participations financières relatives aux dérogations scolaires ;
  - 3 000 € dotation spéciale au titre des instituteurs (logement école intercommunale) ;

##### ➤ **Dépenses**

- **Charges à caractère général** : + 35 000 €
  - + 5 000 € destruction des archives ;
  - + 30 000 € rafraichissement d'un local du Prieuré pour l'accueil du centre de loisirs ;

- **Autres charges de gestion courante : + 23 000 €**
  - reversement au SIVOM des participations relatives aux dérogations accordées à l'école intercommunale et de la dotation pour le logement de l'instituteur ;
- **Charges exceptionnelles : + 5 000 €**

### INVESTISSEMENT

#### ➤ Recettes

- *Néant*

#### ➤ Dépenses

##### ➤ Travaux

- + 50 000 € nouvelle opération vestiaires foot et salle de réception ;
- - 50 000 € réaménagement salle polyvalente ;

##### ➤ Immobilisations

- + 5 000 € nouveau logiciel actes état civil et évolution logiciels Gestion Relation Citoyens ;

#### ➤ Dépenses imprévues : - 5 000 €.

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>		<b>40 000</b>
R 7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation		40 000
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>		<b>23 000</b>
R 745	Dotation spéciale au titre des instituteurs		3 000
R 7478	Autres participations		20 000
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>63 000</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>35 000</b>
D 611	Prestations de services		5 000
D 61522	Entretien et réparations sur bâtiments		30 000
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courantes</b>		<b>23 000</b>
D 658	Charges diverses de gestion courante		23 000
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>5 000</b>
D 6711	Intérêts moratoires		4 000
D 678	Autres charges exceptionnelles		1 000
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>63 000</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 000</b>
D 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		5 000
<b>Op 266</b>	<b>Réaménagement salle polyvalente</b>	<b>50 000</b>	
D 2313	Construction	50 000	
<b>Op 304</b>	<b>Vestiaires foot et salle réception</b>		<b>50 000</b>
D 2313	Construction		50 000
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>5 000</b>	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>55 000</b>	<b>55 000</b>

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **B. RELOGEMENT D'URGENCE : PRISE EN CHARGE FRAIS**

Le Maire rappelle au conseil qu'un incendie conséquent s'est déclaré le samedi 3 septembre au Prieuré et a nécessité l'évacuation d'une dizaine de familles. A l'issue des investigations, et compte-tenu des dégâts, il s'est avéré nécessaire de reloger 1 famille en urgence.

Le Maire propose, afin de pouvoir procéder au règlement de la facture d'accepter la prise en charge de 14 jours d'hébergement du 7 au 20/09/2011 auprès de CITEA pour un montant de 862.40 €.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **6. CENTRE DE LOISIRS DU PRIEURÉ - DEPOT AUTORISATIONS**

Le Maire explique que pour répondre à l'accroissement des demandes de fréquentation du centre de loisirs du Prieuré, il est prévu d'agrandir les locaux en libérant la salle "Courrier sud" utilisée par les associations afin de l'intégrer aux salles déjà utilisées par le centre de loisirs. Pour cela, des travaux sont nécessaires, notamment la création d'une ouverture.

Dans le cadre de ce projet, il propose de l'autoriser à déposer :

- l'autorisation d'urbanisme correspondante et à la signer ;
- une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Il précise que la salle de réunion sise au 30 allée des Cascatelles, actuellement en cours d'aménagement, sera proposée aux associations concernées.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **7. CONVENTION DE SERVITUDE DROIT DE PASSAGE PUBLIC PIETONS / CYCLES - SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS**

Le Maire propose au conseil, dans le cadre d'un projet de constructions de 52 logements, dont 14 logements sociaux chemin des Perrières, de passer une convention de servitude permettant un droit de passage public destiné à permettre une jonction piétonnière et cycliste entre le chemin de la Garenne et le chemin des Perrières. Il indique que cette servitude, à régulariser par acte notarié, serait consentie sans indemnité par la SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS qui réalisera les travaux d'aménagement et l'entretien du chemin piétonnier et cycliste.

Il précise que la commune se réserve la possibilité de demander la cession gratuite du chemin selon les conditions suivantes :

- > après obtention du permis de construire, la société et ses ayants droit ou les acquéreurs s'engagent à céder gratuitement à la commune l'emprise globale du chemin piétonnier et cycliste ainsi que l'ensemble de ses équipements à première demande de celle-ci. Cette cession se fera sur délibération du conseil municipal et sera entérinée par un acte notarié à charge et aux frais de la commune qui pourra, seule, décider de la date de cession ;
- > le délai de rétrocession à la commune n'étant pas fixé, il est précisé que l'emprise totale de ce chemin et de ses équipements sont à charge et devront être entretenus par la société et ses ayants droit ou les acquéreurs jusqu'à la cession à la commune. Après rétrocession, l'entretien sera à charge de la commune ;
- > la société et ses ayants droit ou les acquéreurs ne pourront prétendre à aucun droit ou à aucune indemnité lors de cette rétrocession.



Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention et l'acte notarié, les frais de notaire étant à charge de la commune.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **8. TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire explique que, suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, une nouvelle taxe dite « taxe d'aménagement » est instituée en remplacement de la taxe locale d'équipement, ceci à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme à un taux de 1 %, les communes peuvent toutefois fixer un taux différent et prévoir diverses exonérations.

Il rappelle que ce point a été examiné en commissions finances et urbanisme et longuement exposé en séance du conseil de septembre.

Il propose au conseil d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, le taux de la taxe d'aménagement à 5 % et de ne pas appliquer d'exonération sachant que le taux actuel de la taxe locale d'équipement est de 5 % sans exonération.

JF. PATRIARCA fait remarquer que les établissements déclarés d'utilité publique sont exonérés du paiement de la TLE et trouve gênant que la nouvelle taxe ne maintienne pas cette disposition. Le Maire répond que cette situation n'est pas figée et rappelle que ce taux a été choisi afin de permettre à la CCPG - section eau & assainissement - de continuer à percevoir la PRE et donc de maintenir ses travaux sur les équipements qui, le cas échéant, reviendraient à la charge intégrale des communes.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **9. AMENAGEMENTS SECURITAIRES : ACQUISITIONS DE TERRAINS**

### **A. CONVENTION SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS**

Le Maire explique au conseil que dans le but de réaliser, dans le futur, un aménagement sécuritaire le long du chemin des Perrières et une éventuelle liaison piétonne et cycliste dans la continuité du chemin de la Garenne, la commune souhaite acquérir d'acquérir environ 261 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 251 BE 16 et 98 m<sup>2</sup> de la parcelle 251 BE 17.

Il indique que des négociations ont été engagées avec la SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS, représentée par Monsieur Bernard NUCCI, et, en accord avec ce dernier, propose d'acquérir les parcelles précitées à titre gratuit.

Il propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention définissant les modalités de cession à intervenir avec la SAS VILLES ET VILLAGES CREATIONS et l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes et de géomètre seront à charge de la commune.

P. BARMETTLER demande si cette convention fait l'objet d'une compensation de la part de la commune. Le Maire répond que non mais que, généralement, le pétitionnaire conserve son COS, ce qui n'est pas le cas ici puisque la construction projetée est inférieure à la surface maximum autorisée.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

### **B. CONVENTION SCI ELIANDRE**

Le Maire explique au conseil que dans le but de réaliser, dans le futur, un aménagement sécuritaire le long du chemin des Poussins, la commune souhaite acquérir, à titre gratuit, 22 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AK n° 35.

Il indique que des négociations ont été engagées avec la SCI ELIANDRE, représentée par Monsieur Francisco GOMEZ, et, en accord avec ce dernier, propose d'acquérir la parcelle précitée à titre gratuit.

Il propose au conseil de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention définissant les modalités de cession à intervenir avec la SCI ELIANDRE et l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes et de géomètre seront à charge de la commune.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **10. PHASE II GROUPE SCOLAIRE DE LA BRETONNIERE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS**

Le Maire expose au conseil les modifications apportées en cours de chantier et qui nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, la passation d'avenants aux marchés de travaux ci-après :

Numéro de lot & Nom de l'entreprise	N° et objet avenant	Montant marché et avenants précédents en euros HT	Montant avenant en euros HT	Pourcentage de moins/plus value sur totalité avenants
Mission d'Ordonnancement - Pilotage - Coordination ; entreprise CHARPENTIER CONSEIL COORDINATION - C.C.C.	Avenant n° 1 : Honoraires complémentaires suite prolongation durée des travaux, induite notamment par la survenance de problèmes de conception	10 000,00	4 000,00	+ 40,00%
Lot 2 : « Charpente ossature bois - bardage » ; entreprise SDCC	Avenant n° 2 : Dépose bardage et reprise ossature pour pose brise-soleil orientables façades est et ouest	268 500,00 + 8 424,16	+ 19 968,22	+ 10,57 %
Lot 5 : « Menuiseries extérieures aluminium - métallerie » ; entreprise SMA	Avenant n° 2 : Fourniture et pose brise-soleil orientables	59 163,76 + 1 200,00	+ 5 981,99	+ 12,14 %
Lot 6 : « Menuiseries bois » ; entreprise NINET FRERES	Avenant n° 2 : - Fourniture et pose plan vasque dans salle 6 - côté élémentaire - Fourniture et pose bandeau lambrequins sur tasseaux dans puits de lumière	47 858,60 + 1 726,43	+ 2 781,64	+ 9,42 %
Lot 7 : « Cloisons - plafonds - peinture » ; entreprise PONCET CONFORT DECOR	Avenant n° 1 : Création WC handicapés	57 577,19	+ 2 639,17	+ 5,02 %
Lot 11 : « Electricité - courants faibles » ; entreprise GRANDCHAMP	Avenant n° 2 : Fourniture et pose bloc sécurité complémentaire	46 255,30 + 283,00	+ 486,00	+ 1,66 %

Il indique que la Mission d'Ordonnancement - Pilotage - Coordination et les lots n° 2, 5, 6 et 7 induisant un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial ont été présentés à la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 07/11/2011, qui a émis un avis favorable.

Il explique que ce chantier connaît quelques soucis et donne les explications suivantes :

- lot 2 : « Charpente ossature bois – bardage » avec l'entreprise SDCC : hormis le fait que les stores avaient été oubliés, il convient également de déposer et de reposer un bardage et de faire une reprise d'ossature pour un montant de 19 968,22 €. La commission a donné un avis favorable car les travaux sont à faire, mais la NOVADE a d'ores et déjà été mandatée afin de faire prendre en charge le surcoût de cette erreur par les assurances de la maîtrise d'œuvre ;
- lot 7 : « Cloisons – plafonds - peinture » par l'entreprise PONCET CONFORT DECOR : les enseignants ont fait remarquer que l'école étant en longueur, les WC installés dans le 1<sup>ère</sup> partie du bâtiment sont donc loin des classes. Pour y remédier, la maîtrise d'ouvrage a donc proposé la transformation d'un débarras en WC, répondant aux normes accessibilité ;
- lot 10 : « Chauffage – sanitaires - ventilation » par l'entreprise BENOIT GUYOT : cet avenant, d'un montant de 7 067,87 € a reçu un avis défavorable de la commission car les explications données par la NOVADE manquent de clarté. La commune est en attente de détails, plus particulièrement sur le choix de radiateurs au moment du marché qui ne sont apparemment plus fabriqués.

P. BARMETTLER demande si le vote porte sur les montants ou sur les pourcentages, ces derniers étant, selon lui, faux. Le Maire répond que ce sont les montants qui sont approuvés et que les pourcentages et que les pourcentages indiqués sont corrects et représentent la plus-value totale des avenants cumulés de chaque lot.

F. LE SOURD trouve illogique d'approuver des travaux supplémentaires qui résultent d'un oubli de la maîtrise d'œuvre. Le Maire rappelle que la commission a donné un avis favorable au lot n° 2 car les travaux sont à faire de toute manière et que l'entreprise n'est pas responsable de l'erreur et rappelle que la maîtrise d'ouvrage (NOVADE) engage une procédure contre la maîtrise d'œuvre pour une prise en charge par leur assurance.

Le Maire propose au conseil d'autoriser la société NOVADE, mandataire de la commune, à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

#### **11. SIVOM DE L'EST GESSIEN : ELECTION DELEGUE SUPPLEANT**

Le Maire expose au conseil qu'il y a lieu d'élire un délégué suppléant de la commune au SIVOM de l'Est Gessien, suite à la démission de Madame Blandine CLINQUART.

*Aucun autre candidat ne s'étant présenté, le conseil municipal élit, à l'unanimité, Françoise LE SOURD, Adjointe au Maire, en qualité de déléguée suppléante.*

#### **12. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

✂ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE DE LA SIGNATURE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	
Terrain bâti	Section 251 BH n° 44, 45 et 46	136 route du Château 19 La Clé des Champs	27/09/11
Terrain bâti	Section AI n° 202, 204 et 47	304 route Bellevue, Ravoire	27/09/11
Terrain bâti	Section BC n° 110	71 chemin des Crêts	27/09/11

DESIGNATION	BIEN	ADRESSE	DATE
	REFERENCES CADASTRALES		DE LA SIGNATURE
Terrain non bâti	Section AL n° 49	Sous le Clos	27/09/11
Terrain bâti	Section AH n° 74	81b route Bellevue	24/10/11
Terrain bâti	Section BA n° 12	614 route de Vésegnin	24/10/11
Terrain bâti	Section 251 BL n° 104, 156, 173, 96, 174, 29, 100, 73 et 106	Route Bellevue, 3 lotissement Champ Corboz	24/10/11
Terrain bâti	Section AA n° 29, 30 et 35	329 route de Segny	24/10/11
Terrain bâti	Section AI n° 14	Chemin de la Fruitière	24/10/11
Terrain non bâti	Section 251 BE n° 123	Lieudit « Corne »	24/10/11
Terrain bâti	Section AH n° 113	391 route Bellevue	24/10/11
Terrain bâti	Section AN n° 119 et 122	493 route de la Fontaine	24/10/11
Terrain bâti	Section AN n° 119 et 122	493 route de la Fontaine	24/10/11
Terrain bâti	Section BM n° 35, 33 et 37	191 route du Stade	24/10/11

- ✂ **Viabilisation bâtiment modulaire extension groupe scolaire des Grands Chênes :** marché du 26/09/2011 avec FAMY SAS d'un montant de 7 975.70 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Maintenance logiciel bibliothèque Microbib :** marché du 26/09/2011 avec MICROBIB SARL d'un montant de 198 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Travaux sécurisation chemin des Hautins - création trottoir et piste cyclable - mission maîtrise d'œuvre :** marché du 28/09/2011 avec SNA'PRIM d'un montant de 17 052.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Travaux sécurisation route de Vésegnin - création liaison piétonne - mission maîtrise d'œuvre :** marché du 28/09/2011 avec SNA'PRIM d'un montant de 8 575.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Nettoyage des voiries, parkings et placettes de la commune d'octobre à décembre 2011 :** marché du 29/09/2011 avec CHABLAIS SERVICE PROPLETE d'un montant de 6 687.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Renforcement éclairage public route du Salève :** marché du 07/10/2011 avec SALENDRE RESEAUX d'un montant de 5 120.42 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Régie de recettes « Cars pour l'art » :** le tarif du car pour l'art du 20/11/2011 fondation Gianadda Martigny est fixé à 18 €.

### 13. DIVERS

Remerciements de la famille, suite à son décès, de Mme HUDRY épouse MEGOZ Marie.

La séance a été levée à 21h45

\*\*\*\*\*

Prochain Conseil Municipal ordinaire : mardi 13 décembre 2011